

■ Direction des Enseignements et de la Vie Etudiante

PROCES VERBAL

du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire

20 MAI 2009

Le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire s'est réuni en séance plénière le :

Mercredi 20 mai 2009

A 14 heures à la Présidence de l'Université – salle du Conseil

PROCES VERBAL APPROUVE A L'UNANIMITE AU CEVU DU 21 OCTOBRE 2009

COLLEGE ENSEIGNANT A ET B

MEMBRES PRESENTS :

Collège enseignants A

M. Eric DELABAERE, M. Serge BLONDEL, Mme Geneviève MAURAS, M. Didier LE GALL.

Collège enseignants B

Mme Michèle FAVREAU, M. Dominique JONCHERAY, M. Guillaume NICOLAS, Mme Sabine MALLET, M. Adnan MECHBAL, Melle Sandra PALMERO.

AYANT DONNE PROCURATION : M. Aziz BALLOUCHE, Mme Isabelle RICHARD.

MEMBRES ABSENTS : M. Fabrice GUERIN, Melle Hélène BOUCARD, Mme Monique SAUNIER.

EXCUSE : M. Jean-René MORICE.

COLLEGE "BIATOSS"

MEMBRES PRESENTS

Mme Brigitte BICHET, Mme Monique BERNIER, Mme Emilie BOMAL.

AYANT DONNE PROCURATION : Mme Christine BEDU.

COLLEGE « ETUDIANTS »

MEMBRES PRESENTS

M. François Loïc PICHARD, M. Antoine MURZEAU, M. Roger Paillot NZABAT, Melle Chloé NETTER.

MEMBRES ABSENTS

Melle Océane TOTO, M. Alix ARTHAUD., Melle Estelle BROUSSE, M. Alexis COCHIN, M. Mickael GOUIN, Melle Claire SERVOIN, Melle Nolwen ROISSE, M. Simon CLEREC, M. Valentin BROUILLARD, M. Bryan COUBARD, Melle Emilie MOREAU, M. Guillaume IFRAH.

AYANT DONNE PROCURATION :

M. Mathieu GONOT-GASCHARD.

COLLEGE « PERSONNALITES EXTERIEURES »

PRESENTS

Mme LANNAUD ROLLAND, Directrice du CLOUS

AYANT DONNE PROCURATION

M. LAHEURTE, représentant de la CCI.

MEMBRES ABSENT

M. MUSSET, représentant du comité d'expansion.

MEMBRES INVITES

PRESENTS

M. SCHAUB, Directeur de l'UFR Sciences

M. CALANDA.

M. KELHETTER, représentant de l'IUFM Pays de Loire.

ABSENTS :

M. Le Représentant de l'Inspectrice d'Académie.

SOMMAIRE

| | | |
|------|--|----|
| 1. | Informations diverses..... | 4 |
| 1.1. | Mastérisation..... | 4 |
| 1.2. | Demandes d'habilitation des licences professionnelles..... | 4 |
| 1.3. | Forum des doctorants..... | 4 |
| 2. | Calendrier universitaire 2009-2010 :..... | 5 |
| 3. | DU et Convention « Management territorial des services à la personne » (IMIS-ESTHUA – Afpa de Fort de France) :..... | 6 |
| 4. | Conventions :..... | 7 |
| 5. | Liaison Lycées-Universités..... | 7 |
| 6. | Licence technologie et entreprise : mise en œuvre de passerelles de réorientation :..... | 9 |
| 7. | Groupe de travail licence : synthèse des propositions..... | 10 |
| 8. | Approbation des procès verbaux du 11 février 2009 et du 11 mars 2009 :..... | 10 |
| 9. | Questions diverses..... | 10 |

1. Informations diverses

M. Martina ouvre la séance en informant qu'il vient d'être élu Président du PRES UNAN.

1.1. MASTERISATION

M. Martina confirme que suite à la circulaire du 14 mai 2009 de M. HETZEL à la rentrée prochaine les étudiants désireux de passer les concours de l'éducation nationale seront accueillis par les universités dans les mêmes conditions que l'année dernière ». La préparation au concours 2010 reste en l'état. Le choix de l'inscription principale sera à l'IUFM.

Il rappelle les conditions d'inscriptions.

Qui peut s'inscrire à ces concours ?

- Les étudiants titulaires d'un M2 et inscrits en M2
- A titre exceptionnel et dérogatoire pour 2010, les étudiants présents aux épreuves du concours 2009.
- A titre dérogatoire les étudiants inscrits en M1 à la rentrée 2009.
- Une inscription à l'IUFM vaut inscription en M1 par convention avec l'université. L'université attribuera des crédits ECTS pour avoir suivi la préparation au concours. Les modalités restent à définir.

M. Pichard ajoute que pourront s'inscrire en 2010, les présents au concours 2008 pour les disciplines qui n'ont pas été ouvertes cette année.

M. Schaub fait part de ses craintes. Les filières de M1 disciplinaires risquent de se vider au profit des M1 prépa CAPES.

1.2. DEMANDES D'HABILITATION DES LICENCES PROFESSIONNELLES

M. Delabaere informe des avis de la commission nationale d'expertise des licences professionnelles.

Avis favorable

- LP Droit et Métiers du notariat
- Conseil Technique en Environnement Habitat
- Génie électrique du bâtiment avec comme recommandation de renforcer le partenariat avec les autres composantes
- Design de produit agroalimentaire avec comme recommandation d'organiser le plus possible des enseignements au sein de l'Université
- Ingénierie des machines spéciales avec comme recommandations de prévoir des parcours permettant de favoriser l'accueil d'étudiants issus de L2.

Avis défavorable

- LP Chargé d'affaires de l'intérim, services et métiers de l'emploi
- LP gestion de la santé des plantes

1.3. FORUM DES DOCTORANTS

Melle Bomal annonce que le forum des doctorants aura lieu le 12 juin prochain. Il est ouvert aux Doctorants mais aussi aux M1 et M2.

Elle présente les différents ateliers :

Atelier 1 : Compétences multiples et insertion professionnelle

Atelier 2 : Besoins d'innovations et attentes des entreprises

Atelier 3 : Docteur créateur d'entreprise

TABLE RONDE : Emploi et valorisation des compétences des doctorants et développement de richesses régionales
Animateur : Olivier SAMAIN, Rédacteur en chef adjoint au Service économique et social d'Europe 1

Une invitation a été envoyée aux membres par courrier interne.

2. Calendrier universitaire 2009-2010 :

M. Delabaere rappelle qu'un groupe de travail licence a travaillé sur un calage de calendrier. L'objectif a été de façon générale d'accroître le nombre de semaines d'enseignement en licence. Il se dégage également une certaine homogénéité sur les calendriers de licence.

M. Martina constate que les semestres comportent soit 13 ou 14 semaines. Tant que la deuxième session restera dans la forme actuelle, on ne pourra faire mieux. L'essentiel est la qualité de la préparation aux examens pas les périodes de révisions. Les contrôles se font au détriment de la pédagogie. La deuxième session se déroule dans la majorité des cas dans les mêmes conditions que la première.

Il constate qu'à la deuxième session le nombre de présents et les résultats sont faibles. Les services d'examen passent énormément de temps sur cette deuxième session ce qui peut paraître irrationnel. Il lui semble préférable d'allonger la période de formation, permettant ainsi une plus grande flexibilité et un délai plus important d'assimilation.

M. Martina souhaite qu'une réflexion sur la deuxième session s'engage à l'aide d'un groupe de travail issu du CEVU et dans le cadre du vote des instances.

A l'interrogation de **Melle Netter et M. Pichard** sur une éventuelle information des décisions déjà prises sur ce dossier, **M. Martina** réaffirme que pour l'instant il n'y a aucune réflexion avancée, ce ne sont que des pistes de réflexion.

M. Delabaere rappelle que tout ce qui relève de la pédagogie est aussi très lié à la filière et cela doit émaner des composantes.

M. Martina conclut que pour la licence, la deuxième session est cadrée par des textes. Malgré tout elle représente dans sa forme actuelle un gaspillage de ressources et de temps.

Melle Bomal rappelle que du fait de la régionalisation des Ecoles Doctorales, l'Université d'Angers doit s'aligner avec le Mans et Nantes pour les rentrées. Jusqu'à présent à Angers la fin des inscriptions administratives était fixée à la mi décembre. Cela bloquait les autres rentrées. Un calendrier intermédiaire pour cette année a été établi. Il raccourcit d'un mois les inscriptions administratives.

M. Pichard souhaite connaître les avancements pour la PCEM1 au Mans.

M. Martina répond que pour l'instant l'installation technique de la visio-conférence pour une salle TD a été faite. Il faut évaluer la charge de travail supplémentaire et le financement par l'Université du Maine. Des tests restent à réaliser pour s'assurer que la qualité est la même qu'à

Angers. Il s'agira d'une vidéo transmission. Les inscriptions se feront à Angers. Le concours se déroulera uniquement à Angers.

Les étudiants qui suivront les cours au Mans auront une place réservée dans les Amphi et les TD à Angers. Une convention précisera les choses.

M. Delabaere répond à la question de M Pichard sur l'organisation du tutorat de 1^{ère} année au Mans. Celui-ci est géré par les associations COMA et COMALI à Angers. Le Mans prendra contact avec les associations pour voir si les mêmes types de services pourront être assurés au Mans.

Melle Bomal et **M. Le Gall** soulèvent le problème des dates tardives de 2^{ème} session de master 2. Les inscriptions en doctorat ne peuvent avoir lieu tant que les étudiants n'ont pas leurs résultats définitifs.

Mme Favreau rappelle que cela est aussi lié à la période de stages qui s'échelonne tardivement. Dans certaines formations les étudiants sont fortement incités à partir à l'étranger, ceci décale aussi le début du stage.

M. Martina rappelle que pour le futur master 2 « enseignement » les jurys devront être bouclés fin juin. Les postes seront à pourvoir début septembre. Les dates proposées sont des dates limites. Rien n'empêche la composante de les aménager.

Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité.

3. DU et Convention « Management territorial des services à la personne » (IMIS-ESTHUA - Afpa de Fort de France) :

M. Delabaere estime qu'en terme d'objectif, ce DU est cohérent avec le niveau visé. Le public visé et les compétences sont également explicites. L'AFPA prend tout en charge au niveau financier.

Le CEVU émet un avis favorable pour le DU et la convention avec 1 vote contre et 4 abstentions sur le DU et la convention.

M. Martina interrompt l'ordre du jour du CEVU. Une information vient de lui parvenir. Il cite le message que l'on vient de lui transmettre « Le Président de l'Université souhaite annuler la 2^{ème} session des examens ».

Il considère que ce message ne correspond en rien aux propos qu'il a tenus.

Il rappelle qu'il a ouvert une réflexion sur l'organisation et le contenu de la deuxième session qui s'inscrit dans le respect total des textes. D'ailleurs il mène cette réflexion depuis 2 ans. Il souhaite que cette information diffusée à l'extérieur de cette salle soit rectifiée immédiatement. Ses propos n'avaient pour but que l'amélioration du fonctionnement pédagogique de l'université et en rien la remise en cause des intérêts des étudiants.

Mme Favreau est également frappée par cette coïncidence. Elle considère que cela remet en question le rôle du CEVU qui est une enceinte où l'on discute et échange. Elle estime que l'on ne peut en même temps être en communication avec les autres à l'extérieur et échanger dans une assemblée délibérative. Il est anormal que l'on utilise un moyen technique pour diffuser une information sans que l'assemblée ne soit au courant. Elle considère cela comme un grave manquement à la déontologie.

M. Le Gall rappelle que lorsque l'on occupe une fonction électorale on ne doit pas réagir sur le coup de l'émotion. Il ne faut pas confondre la liberté d'expression et ses modalités. De façon générale, il faudra mener une réflexion sur l'utilisation des nouvelles technologies.

M. Martina va vérifier l'information et examiner les conséquences qu'il doit en tirer. Il trouve regrettable que la technologie actuelle favorise ce type d'événements.

M. Martina interrompt la séance. Il informe les membres du CEVU que le message est sorti de la salle du conseil et a été diffusé sur facebook. Il souhaite cependant que le conseil poursuive la séance.

4. Conventions :

M. Delabaere présente ces conventions.

Conventions IUT : elles respectent la trame « type » des conventions LP.

M. Delabaere indique que la composante «IUT» assume le pilotage complet en terme budgétaire.

M. Cledy rappelle qu'il y a un cadre homogène pour ces conventions. Il note également l'importance des missions du comité de pilotage, par exemple dans le respect de la charte graphique.

I Conventions IUT :

- o Convention IUT/ Lycée Renaudeau relative à la LP Gestion de la Production Industrielle Spécialité : Gestion et Conception de Projets Industriels.
- o Convention IUT/Lycée professionnel Technologique La Providence relative à la LP spécialité Management des organisations Management des PME-PMI.
- o Convention IUT/DISTECH relative à la LP par Apprentissage Distech Commerce Spécialité Management et Gestion de Rayon.

M. Delabaere met au vote ces conventions. Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité.

Convention IMIS ESTHUA :

- I Convention relative au master mention « Métiers du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration et des loisirs : avis favorable du CEVU à l'unanimité. (IMIS - ESTHUA - IFEPSA)
- I Convention relative au DU « Management territorial des services à la personne » : avis favorable avec 1 vote contre et 4 abstentions. (IMIS-ESTHUA - Afpa de Fort de France)

5. Liaison Lycées-Universités

M. Delabaere présente une synthèse de la réunion du 14 mai 2009 entre l'Université d'Angers et l'IA 49 dont le but était de faire le point sur la liaison lycées /Université.

Il présente cette synthèse :

- L'ordre du jour portait essentiellement sur l'accueil des lycéens de 1^{ère} et de terminale à Angers, l'orientation active, les ambassadeurs, les référents lycée et le forum formation/profession de décembre.
- Quarante membres participaient à cette réunion dont des proviseurs, des ambassadeurs référents, des assesseurs à la pédagogie, des directeurs de composantes,
- Il a été présenté une répartition des étudiants par formation et par lycée d'origine, une répartition des bacheliers par série de bac dans les formations et enfin le taux de réussite en 1^{ère} année.

M. Delabaere informe que pour l'année prochaine en concertation avec les 3 universités, le rectorat et le service académique d'information et d'orientation, un tableau par lycée sur le devenir des bacheliers par université pourra être établi.

Cela permettra d'avoir une vision du devenir des étudiants au bout d'un an (réinscrit, redoublant ou sortie du système).

M. Pichard souhaite en savoir plus sur la liaison avec la procédure « post bac ».

M. Delabaere indique que cette année l'université d'Angers est l'université qui a le mieux répondu sur l'orientation active. Une demande a été faite au SAIO afin que l'université d'Angers soit pilote dans ce domaine, afin d'engager une étude d'impact de la procédure.

Il indique que 28 ambassadeurs dans les lycées ont été mis en place, le cahier des charges mérite d'être mieux précisé. L'objet de la réunion a aussi été de travailler sur la mise en place de correspondants lycée dans les universités.

M. Delabaere précise qu'il faut ne pas négliger les actions importantes des composantes dans ce domaine. L'idée est ici de coordonner et d'amplifier les actions.

M. Murzeau ajoute que des actions à l'initiative de la Fé2A ont été menées par les étudiants fin février. L'objectif était d'amener l'université au lycée. Cette expérience s'est déroulée auprès des élèves de terminale du lycée Chevroliier.

Différentes phases ont été abordées :

- Présentation de l'UA
- Mise en place de sous groupe par filière : exposés des formations et des débouchés correspondant puis échanges.

Cette expérience a été très positive, elle sera reconduite pour l'année prochaine à la demande du lycée, elle pourrait être envisagée plus tôt.

M. Le Gall se demande si les initiatives des composantes perdureront, si oui comment devront-elles être intégrées au dispositif général.

M. Delabaere voit la centralisation du dispositif comme un plus au niveau de la coordination. Cela permet aussi d'améliorer la lisibilité. Il souhaite que le dispositif aille plus loin sans pour autant se disperser. Il souligne l'importance pour les chefs d'établissement d'avoir une connaissance de ce qui se fait à l'Université.

6. Licence technologie et entreprise : mise en œuvre de passerelles de réorientation :

M. Delabaere rappelle la nécessité d'un calage en terme de réorientation. Les étudiants doivent savoir à quoi s'attendre et dans quelles conditions se déroulent la réorientation.

Proposition de passerelles entre formations

Une capacité d'accueil est fixée à 54 étudiants en L2 TE et en L3 TE-UFR Sciences Pharmaceutiques et Ingénierie de la Santé (ISSBA). Une capacité d'accueil de 40 est fixée en L2 TE-IMIS.

L'accès à la L2 TE est déterminé par les résultats globaux obtenus sur la L1 TE, et par la validation du Projet de l'étudiant (PPPE). Un entretien de motivation est organisé.

Ces modalités d'accès à la L2 TE sont communiquées aux étudiants, ainsi que les statistiques de passage de la L1 TE à la L2 TE des années précédentes.

Concernant les passerelles de la L1 TE vers les formations de licence de l'UFR Sciences, il a été décidé les règles de réorientation suivantes :

- Pour les étudiants ayant validé l'année L1 TE : admission de droit soit en L2 SVT soit en L2 MPCIE sur demande de l'étudiant, après avis de la commission de validation de l'UFR Sciences pour le choix de la filière; la commission peut imposer le choix de certains modules de L2, en fonction du parcours choisi.
- Pour les étudiants dont la note finale de l'année de l'année L1 TE est comprise entre 8 et 10 : l'étudiant peut demander sa réorientation en L1 SVT ou en L1 MPCIE. La commission de validation de l'UFR Sciences pourra proposer à l'étudiant la validation par équivalence de certains modules de L1 SVT ou MPCIE, suivant le cas.
- Autres cas de figures : réorientation simple en L1 SVT ou L1 MPCIE, sur demande de l'étudiant.
- Les partenaires de la L1 TE se sont mis d'accord sur la nécessité d'une information sur les passerelles possibles, de la L1 TE vers les formations SVT et MPCIE, et des formations L1 SVT et MPCIE vers la Licence TE.

M. Calenda informe que cette licence a été mise en place il y a 5 ans. Actuellement il y a près de 80 étudiants en 1^{ère} année. Elle s'adresse aux étudiants de 1^{ère} année de médecine ou de pharmacie ne pouvant pas continuer leur cursus mais également aux baccalauréats professionnels scientifiques et techniques, et de manière plus générale aux étudiants qui cherchent leur orientation. Cette formation est présentée lors des phases de recrutement en sciences.

Un rapport sur la progression d'effectifs et les taux de réussite est rédigé tous les ans, incluant les pourcentages de L1 poursuivront à l'IMIS, à l'ISSBA ou dans des filières de l'UFR Sciences.

Lors de la 1^{ère} année, le souci premier est de faire prendre conscience aux étudiants de leur acquis et de les sortir de la problématique éventuelle « d'échec » afin qu'ils fassent un choix raisonné en 2^{ème} année.

M. Delabaere constate que ces passerelles sont cohérentes notamment au niveau des sciences, cependant l'étudiant a libre choix de son orientation. Les partenaires de la LTE1 se sont mis d'accord sur les passerelles afin que les étudiants soient informés de façon précise.

M. Martina remarque un progrès de cadrage considérable et établi en accord avec les différents partenaires et dans le souci d'informer au mieux les étudiants.

Mme Favreau trouve cette expérimentation très intéressante.

M. Schaub s'interroge sur l'avenir de la LTE1 après la mise en place du L1 santé et les modalités de réorientation associée.

M. Delabaere met au vote ces modalités d'application des passerelles de la LTE1. Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité.

7. Groupe de travail licence : synthèse des propositions

L'assemblée du CEVU a reçu l'ensemble des comptes-rendus de ce groupe de travail.

M. Delabaere remarque que le groupe de travail « licence » s'est interrogé sur la deuxième session en prenant appui d'expériences menées dans d'autres universités. Il rappelle que ce groupe de travail est une instance de réflexions qui ne sont actées par aucun vote. Il regrette qu'un compte-rendu de ce groupe de travail ait été cité et déformé dans une récente assemblée générale étudiante. Ceci n'est pas sans lien avec les propos cités à l'extérieur de cette salle il y a quelques instants par internet.

8. Approbation des procès verbaux du 11 février 2009 et du 11 mars 2009 :

M. Delabaere met au vote ces procès verbaux. Aucune remarque n'est faite. Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité.

9. Questions diverses


M. Delabaere énonce la question diverse envoyée par M. Joncheray : « Les titres d'études supérieures délivrés par l'enseignement religieux reconnu par l'Etat ». Le décret paru au Journal officiel du 19 avril 2009, rend applicable l'accord signé le 18 décembre 2008 entre Bernard Kouchner, ministre des affaires étrangères, et le Vatican. Il souhaite connaître quelle est la position de l'Université d'Angers ?

M. Martina rappelle les deux textes. Actuellement les ministères des affaires étrangères et de l'enseignement supérieur ont donné une interprétation. Le processus doit être considéré comme une grille d'évaluation et de référence. **M. Martina** à titre personnel n'est pas convaincu que les établissements privés soient ravis de « cette certification » par le Vatican de leurs diplômes. Cela peut être considéré comme une intrusion d'une entité étatique religieuse sur le contenu pédagogique des diplômes des établissements privés. Actuellement aucun effet immédiat de cette réglementation n'est à noter. Un bureau au sein du Vatican travaille sur cette question.

M. Martina considère que l'université d'Angers n'a pas de position à prendre sur cette question. Le contexte est trop prématuré. Par ailleurs compte tenu des bonnes relations entretenues avec l'UCO, il est dangereux de prendre position sur un hypothétique futur.

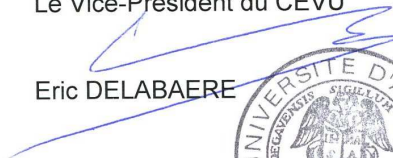
Le Président de l'Université

Daniel MARTINA



Le Vice-Président du CEVU

Eric DELABAERE



La Directrice des Enseignements et de la Vie étudiante

Brigitte BRAULT

